

**CONSEIL RENDU de la séance
du Conseil municipal du 20 décembre 2016**

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, Maire, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, M. Jacques BRUNEL, M. Yannick SEYCHAL, Mme Séverine CARTON.

ABSENTS EXCUSES : Mme Christelle EYCHENNE, M. Ludovic LANDRÉ, M. Jean-Claude RICHARD, Mme Sylvie NIVOIX qui ont respectivement donné procuration à Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Franck CHAUVE, M. Lucien ESTINES et M. Bernard GERVAIS.

ABSENTS : M. Christian CHARRIERE, Mme Laurence CROZAT, M. Cédric ARNAUD.
Secrétaire de séance : M. Jacques BRUNEL.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD. Il la remercie pour sa disponibilité et le travail accompli au sein de la collectivité depuis 2008. Il rappelle que la Trésorerie de Noirétable sera fermée au 31 décembre 2016 et que le personnel est muté à Boën et à St Just St Rambert.

Puis, après discussion et délibération, le Conseil municipal

- DECIDE, par 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention, de prendre la compétence touristique et de créer un office de tourisme communal ;

- APPROUVE des modifications budgétaires s'avérant nécessaires pour annuler les pénalités de retard facturées à l'entreprise CORONA ETANCHEITÉ dans le cadre de la construction de l'école publique ;

- DECIDE de retenir, par 13 voix pour et 2 abstentions, la proposition de maîtrise d'œuvre présentée par M. Julien JAY, de F2i, concernant l'aménagement de la limite Est du stade Jean Riol ;

- DECIDE de retenir la proposition de maîtrise d'œuvre présentée par Mme THERIAS-MEYER, relative aux travaux de rénovation du camping municipal ;

- EST INFORMÉ

. des nouveaux chiffres de la population légale au 1^{er} janvier 2014 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Population municipale	1 626
Population comptée à part	94
Population totale	1 720

.des dates des élections en 2017 :

Présidentielles	23 avril et 7 mai
Législatives	11 et 18 juin

. de la date des vœux fixée au 6 janvier 2017.

Affiché en vertu des articles L 2121.25 et R 2121.11 du CGCT.

Le Maire, Denis TAMAIN.